

Date de dépôt : 14 mars 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Henry Rappaz : Qui d de l'engagement du Lt.-Col Bergonzoli au centre de formation de la police cantonale genevoise ? (question 6)

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 février 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

En complément à l'IUE 1348, je souhaite poser une sixième question :

Ma question est la suivante :

Comment se fait-il qu'aucun des officiers de la police cantonale genevoise, ou d es cadres de l'a dministration de notre canton, n'ait pu obtenir l'assentiment du Conseil d'Etat genevois pour diriger un tel projet en collaboration avec le coordinateur romand ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les travaux menés dans le cadre de la réorganisation de la police auront un impact direct sur le choix d'un nouveau directeur, sachant qu'il s'agira dorénavant non seulement de diriger le centre mais surtout de mettre en œuvre les recommandations PHENIX liées à la formation.

Afin de définir au mieux le profil du nouveau directeur, de procéder à son recrutement et de mettre en œuvre sans tarder les décisions PHENIX, le Conseil d'Etat a décidé de confier un mandat temporaire au directeur de l'Académie de police de Savatan.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER